6 novembre 2007 **07.194**

Interpellation Charlotte Imhof

Créations d'emplois: volonté ou vœu pieux?

Notre canton affiche la volonté de créer des emplois. Preuve en est la création du site de Neode, dont l'esprit est clairement défini: innover et permettre la création de nouvelles entreprises. Pourtant, le "Bienvenue à l'esprit d'entreprise" que nous pouvons trouver sur le volet "économie" du site Web de l'Etat de Neuchâtel, n'est-ce que poudre aux yeux?

Quel ne fut pas notre étonnement quand nous avons appris à quel point l'administration cantonale se montrait tatillonne dans la démarche de l'inscription d'une entreprise au Registre du commerce. Il est apparemment de notoriété publique qu'en Suisse romande, Neuchâtel – par son Registre du Commerce – est le canton qui décourage plus qu'il n'aide une entreprise à s'installer. Et cela même si elle est créatrice de 50 emplois à terme et dans les Montagnes, comme dans le cas qui nous a été porté à connaissance.

Stupéfaits par cette mauvaise image que donne notre canton et des signes négatifs qui en découlent dans l'esprit des créateurs d'emplois, nous interpellons le Conseil d'Etat sur les points suivants:

– Le Conseil d'Etat est-il conscient de la difficulté que rencontrent les créateurs d'emplois pour leurs inscriptions au Registre du Commerce neuchâtelois?
– Que compte faire le Conseil d'Etat pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises dans notre canton, notamment en les soutenant aussi dans des montages financiers de la nouvelle génération (ex. capital non coté) et en acceptant des documents en anglais, comme le font les cantons de Vaud et Genève?
– Comment le Conseil d'Etat pourrait-il faire accélérer ces processus à l'ère ou en quelques clics de souris, une entreprise peut s'inscrire aux USA?

Cosignataires: M.-A. Nardin, T. Perrin, L. Favre, Y. Fatton, P. Sandoz, Y. Morel, J.-B. Wälti, P.-A. Storrer, J.-C. Baudoin, P. Ummel, P.-A. Steiner, Y. Botteron, C. Hostettler, F. Monnier, J.-F. de Montmollin, P. Castella et M. Schafroth, H. Chantraine, J.-C. Legrix, P. Hainard, B. Courvoisier, M.-A. Bugnon et R. Tschanz.